



29 AOUT 2024
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCISION DE LA COMMISSION JURIDIQUE, DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Réunie le 27 août 2024, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR) de la Ligue Nationale de Basket (LNB) a rendu ses décisions dans le cadre des affaires disciplinaires suivantes :

Dossier n° 1 – AS MONACO BASKET S.A.

Manquement aux articles 342 et 344 des règlements de la LNB concernant l'obligation de transparence et de sincérité du club quant au règlement relatif à l'équité sportive au sein de la première division professionnelle.

- **Une amende ferme de 20 000 (vingt mille) euros,**
- **le retrait ferme d'une victoire au classement,**
- **le retrait avec sursis d'une victoire au classement.**

Le retrait ferme d'une victoire au classement s'applique sur la saison sportive 2024/2025.

Dossier n° 3 – A. FORTIER (SLUC NANCY BASKET)

Manquement à la morale et à l'éthique sportive concernant ses déclarations publiques à l'encontre de la LNB.

- **Une amende avec sursis de 1 000 (mille) euros.**